AMAP GAEC des 7 CHEMINS (Produits laitiers de vache La Prime)

2026-2027

Lieu de distribution : 5 Place Alexandre Vincent , 44100 NANTES

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de produits laitiers et le consommateur pour 22 livraisons (une par quinzaine) sur une période d'un an.

Calendrier des 22 distributions

12 nov, 26 nov, 10 déc // **Pause hivernale** // 14 janv, 28 janv, 11 févr, 25 févr, 11 mars, 25 mars, 8 avril, 22 avril, **mercredi** 5 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin, 1 juillet // **Pause estivale** // 26 août, 9 sept, 23 sept, 7 oct, 21 oct, 4 nov.

Les produits sont issus de la transformation du lait et des aléas de fabrication peuvent intervenir, exceptionnellement, remettant la livraison en question. Dans ce cas, les produits défectueux seront à valoir pour la livraison suivante. Les mangeurs sont responsables de leurs produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.

Les engagements des producteurs

- Nous nous engageons à fournir des produits laitiers issus de la production de vaches bretonnes pie-noir, labellisée « AB ». Tous les produits laitiers et fromages sont au lait entier cru, sauf le fromage blanc maigre, et sauf le gwell au lait entier pasteurisé.
- Un des producteurs livre chaque quinzaine et aide à la mise en place de chaque distribution.
- Les produits frais se conservent au moins 10 jours en respectant la chaîne du froid.
- Nous nous engageons à fournir sur la période au moins 18 produits différents. Tous les 15 jours, nous transmettons la liste des produits disponibles pour la distribution suivante (voir prix et régularité en annexe). L'idée étant de permettre aux mangeurs de varier la composition de leur panier d'une livraison à l'autre.
- Afin d'aménager des temps d'échange, nous proposerons des animations pédagogiques ponctuelles, pour expliquer les modes de production que nous avons choisis, et faire découvrir l'exploitation (portes ouvertes, chantier,…)

Les engagements du consommateur

- **Je viens récupérer mon panier sur le lieu de distribution un jeudi sur deux entre 18h15 et 19h30.**
- **Je m'engage** à effectuer **au moins 1 permanence par semestre** (de 18h à 19h45), soit **2 permanences sur la période 2026-2027**, sur le lieu de distribution. En ce sens, je m'inscris sur le planning disponible sur le site de l'AMAP.
- J'ai pris connaissance de la charte des AMAP et m'engage à la respecter.
- Je m'engage à **un seuil minimum de 8,50€ par commande**, qu'il est **possible de dépasser à chaque livraison.**
 - Les éventuels dépassements donneront lieu à des régularisations individuelles en cours de contrat, à l'occasion de bilans intermédiaires ou en fin de contrat. *Cette dette correspond à vos dépassements cumulés à chaque commande, en aucun cas elle n'est rattrapable en commandant moins lors d'une distribution suivante. Votre contrat avec le GAEC implique une commande **minimale** chaque semaine.*

 Les prix et régularité des produits sont détaillés en annexe.
- Pour choisir d'une fois sur l'autre la composition de mon panier parmi les produits disponibles, je passe commande sur le site de l'AMAP dans le délai indiqué (au plus tard 3 jours avant la distribution) .
 - Sinon, je recevrai un panier correspondant à **ma 1ère commande (12/11), qui définit mon panier par défaut.**
- **Je règle le total de 187€ (22 x *8,50€*) en 1, 2 ou 4 chèques** (cf. modalités précisées en annexe)
- Afin de limiter la consommation d'emballages plastiques, j'apporte obligatoirement mes **propres contenants** qui seront tarés à chaque livraison, ainsi qu'un contenant pour les fromages secs (tomme, meule, raclette) qui ne sont pas emballés.

Les Producteurs
GAEC des 7 Chemins
Le Bas-Gué - 44630 LE DRESNY
02 40 51 98 47 ferme7chemins@gmailcom
Date et signature :

Le consom'acteur
Nom :
Adresse :
Téléphone : *E-mail :*
Date et signature :

Ce contrat est à imprimer EN 2 EXEMPLAIRES (page 1 uniquement) remplis et signés et à remettre avec les chèques (**à l'ordre du GAEC des 7 chemins**) AU PLUS TARD à la distribution du **29 octobre 2026**.

Coordinateurs : Michel Domenjoud et Jean-Baptiste Lecomte — amap.lait.laprime@gmail.com

ANNEXE au contrat - AMAP GAEC des 7 CHEMINS

La Prime - Produits laitiers

Cette 2nde page n'a pas vocation à être imprimée

Produits	Tarifs (en €)	Disponible à chaque distribution	Disponible occasionnellement
Lait 1 litre **NB : Possibilité de souscrire à un contrat de lait seul (2L / distribution).**	1,75	X	
Gwell 500g	3,35	X	
Fromage blanc crémeux 500g.	3,30	X	
Fromage blanc maigre 500g	3,20	X	
Beurre 125g	3,25		X
Crème 250g	3,30		X
Tomme jeune - 2,5 mois 250g	5,50	X	
Tomme vieille + 2,5 mois 250g	5,80		X
Fromage frais			
- Fromage frais pièce	2,90	X	
- Fromage frais affiné pièce	2,90	X	
- Fromage frais sec	2,50		X
- Ail et fines herbes	3,70	X	
- Verveine citron	3,70	X	
- Provençal	3,70	X	
- Fenouil marjolaine	3,70	X	
- Estival	3,70	X	
Le crémeux	5,20	X	
Meule de Bretonne Pie-Noir 250g	6,80		X
Grande tomme (type Raclette) 250g	6,00		X

Modalités de règlement par chèque

Le règlement peut être effectué en 1, 2 ou 4 chèques :

- soit 1 chèque de 187€, qui sera encaissé au 15 décembre
- soit 2 chèques de 93,50€ encaissés au 15 décembre et 15 juin
- soit 4 chèques de 46,75€ encaissés au 15 décembre, 15 mars, 15 juin, 15 septembre

Les actus de la Ferme des 7 Chemins : www.facebook.com/7chemins/
https://www.lafermedes7chemins.fr/

Plus d'infos sur les produits et leur origine : www.bretonnepienoir.com

Cette 2nde page n'a pas vocation à être imprimée